

Sommaire

	<i>Pages réponses</i>
Avant-propos	5
Délibéré	11
Introduction	21
Première partie - Les finances publiques	23
<i>La situation d'ensemble des finances publiques (à fin janvier 2014)</i>	25 53
Deuxième partie - Les politiques publiques	61
Chapitre I - Agriculture	63
<i>1 - La sécurité sanitaire de l'alimentation : l'insuffisance des contrôles du ministère de l'agriculture</i>	65 85
<i>2 - Les SAFER : les dérives d'un outil de politique d'aménagement agricole et rural</i>	91 115
Chapitre II - Défense et espace	125
<i>1 - La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises</i>	127 141
<i>2 - Le transport spatial : une ambition stratégique, une priorité à la baisse des coûts</i>	145 163
Chapitre III - Éducation et jeunesse	175
<i>1 - Des internats d'excellence à ceux de la réussite : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale</i>	177 203
<i>2 - Le service civique : une ambition forte, une montée en charge à maîtriser</i>	209 235
Chapitre IV - Santé et cohésion sociale	249
<i>1 - La santé des personnes détenues : des progrès encore indispensables</i>	251 281
<i>2 - La fiscalité liée au handicap : un empilement de mesures sans cohérence</i>	291 323
<i>3 - La transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales : une politique à refonder</i>	337 367
Chapitre V - Tourisme	399
<i>Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut</i>	401 423

Avant-propos

Rendu public pour la première fois en 1832, le rapport annuel de la Cour des comptes s'adresse à la fois aux pouvoirs publics et à l'ensemble des citoyens. Il a pour objet de les informer sur le bon emploi des fonds publics, dont il revient à la Cour de s'assurer.

S'il n'est plus sa seule publication, comme il l'a été pendant plus d'un siècle, le rapport public annuel reste emblématique de l'expression publique de la Cour. Alors même qu'une grande part des observations et recommandations de la Cour, et l'intégralité de celles des chambres régionales et territoriales des comptes, sont aujourd'hui publiées (site internet www.ccomptes.fr), il répond au souci constant de la Cour de remplir au mieux **sa mission, constitutionnelle depuis 2008, d'information des citoyens**, à l'égal de l'assistance qu'elle doit à la fois au Parlement et au gouvernement (article 47-2) dans le contrôle de l'exécution des budgets publics ou l'évaluation des politiques publiques.

Les messages mis en exergue dans le rapport s'appuient sur un éventail varié d'exemples concrets et parlants, de défaillances mais aussi de progrès et de réussites. Introduite par une analyse actualisée de la situation d'ensemble des finances publiques, cette sélection reflète à la fois les priorités de contrôle retenues par la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes pour 2013 et les principaux constats qu'elles en ont tirés. Elle témoigne des nombreuses et substantielles marges de progrès à exploiter à tous les niveaux de l'action publique.

Conformément aux dispositions législatives qui le régissent, le rapport comprend deux volets principaux, qui font chacun l'objet d'un tome distinct :

- **le tome I est consacré aux observations et recommandations** tirées des contrôles, enquêtes et évaluations réalisés en 2013 (article L. 143-6 du code des juridictions financières) ;
- **le tome II est consacré aux suites** données, par les responsables publics concernés, aux observations et recommandations formulées les années précédentes (article L. 143-10-1 du code des juridictions financières).

S'y ajoute le **tome III** qui fournit des **données synthétiques sur l'activité** de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes au cours de l'année 2013 (article L. 143-8 du code des juridictions financières).

Est annexé à cet ensemble le **rapport annuel de la Cour de discipline budgétaire et financière** (article L. 316-1 du code des juridictions financières).

Pour la commodité de la lecture, le **tome I** de l'édition 2014 est, comme dans celle de 2013, scindé en deux volumes : le volume I-1 traite des *finances publiques* et des *politiques publiques*, le volume I-2 de la *gestion publique*.

La présentation du **tome II** traduit l'attention renforcée que la Cour porte au **suivi des effets** de ses observations et recommandations antérieures. Introduit en 2011, leur classement en trois catégories, selon le degré de mise en œuvre constaté, est matérialisé par un jeu de **trois couleurs** : **verte** (*La Cour constate des progrès*), **orange** (*La Cour insiste*), **rouge** (*La Cour alerte*).

En raison de la proximité des élections municipales de mars 2014, la présente édition du rapport public consacre une place réduite aux collectivités territoriales et aux organismes qui en relèvent. L'obligation de réserve préélectorale qui s'impose aux chambres régionales et territoriales des comptes a notamment conduit à en exclure toute évocation de situations ponctuelles concernant les communes et les intercommunalités.

De ce fait, sur les dix-neuf sujets traités dans le tome I, seulement trois sont issus des travaux des chambres régionales et territoriales des comptes ou de travaux menés conjointement par celles-ci et la Cour, soit une proportion de 16 % contre 40 % dans l'édition 2013. Pour le tome II, la proportion est du même ordre, contre environ 25 % en 2013. La publication, en octobre 2013, du premier rapport annuel sur les finances publiques locales témoigne que la volonté de renforcer l'attention portée au secteur public local aussi bien que la valorisation des travaux des chambres régionales et territoriales des comptes n'a pour autant aucunement faibli en 2013.

Dans l'élaboration de son rapport public 2014, la Cour a, bien évidemment, pris en compte prioritairement les contraintes imposées par la situation actuelle des finances publiques. Elle a continué de chercher plus particulièrement à montrer les **marges** que l'État, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale peuvent exploiter pour réduire les déficits publics, sinon en améliorant, du moins en maintenant l'efficacité et la qualité des services rendus à la population.

Les rapports publics de la Cour des comptes

- élaboration et publication -

La Cour publie, chaque année, un rapport public annuel et des rapports publics thématiques.

Le présent rapport est le rapport public annuel de l'année 2014.

Parmi les missions assignées à la Cour, la Constitution (article 47-2) prévoit que « par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens ».

Si la Cour publie de nombreux autres rapports, notamment ceux prévus par les lois organiques relatives aux lois de finances (LOLF) et aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS), et si toutes ses observations et ses recommandations ont aujourd'hui vocation à être rendues publiques, sous réserve du respect des secrets protégés par la loi (article L. 143-1 nouveau, introduit, en décembre 2011, dans le code des juridictions financières), les rapports publics n'en demeurent pas moins un vecteur de communication privilégié pour faire connaître les travaux de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes, ainsi que les enseignements à en tirer.

À côté des rapports publics thématiques (treize en 2013), le rapport public annuel, fondé sur les résultats des travaux conduits l'année précédente, offre, d'une part, une sélection variée d'observations significatives des enjeux actuels de l'action publique, et, d'autre part, un aperçu des suites que les administrations, les collectivités et les autres organismes publics ont données aux observations et recommandations formulées dans les publications des trois années antérieures. L'ensemble est introduit par une actualisation de l'analyse de la situation et des perspectives des finances publiques présentée par la Cour en juin de l'année précédente.

Les rapports publics de la Cour s'appuient sur les contrôles, enquêtes et évaluations conduits par la Cour des comptes ou les chambres régionales et territoriales des comptes et, pour certains, conjointement entre la Cour et les chambres régionales et territoriales ou entre les chambres. En tant que de besoin, il est fait appel au concours d'experts extérieurs, et des consultations et des auditions sont organisées pour bénéficier d'éclairages larges et variés.

Au sein de la Cour, ces travaux et leurs suites, notamment la préparation des projets de texte destinés à un rapport public, sont réalisés par l'une des sept chambres que comprend la Cour ou par une formation associant plusieurs chambres.

Trois principes fondamentaux gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour des comptes, ainsi que des chambres régionales et territoriales des comptes, et donc aussi bien l'exécution de leurs contrôles, enquêtes et évaluations que l'élaboration des rapports publics : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

L'indépendance institutionnelle des juridictions financières et statutaire de leurs membres garantit que les travaux sont programmés et effectués, et que les conclusions en sont tirées, en toute liberté d'appréciation et de décision.

La contradiction implique que toutes les constatations et appréciations, de même que toutes les observations et recommandations formulées ensuite, sont systématiquement soumises aux responsables des administrations ou organismes concernés ; elles ne peuvent être rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, après audition des responsables concernés.

La publication d'un rapport public est nécessairement précédée par la communication du projet de texte que la Cour se propose de publier aux ministres et aux responsables des organismes concernés, ainsi qu'aux autres personnes morales ou physiques directement intéressées. Dans le rapport publié, leurs réponses accompagnent toujours le texte de la Cour.

La collégialité intervient pour conclure les principales étapes de la réalisation des travaux et de la publication. Tout contrôle, enquête ou évaluation est confié à un ou plusieurs rapporteurs. Leur rapport d'instruction, comme leurs projets ultérieurs d'observations et de recommandations, provisoires et définitives, sont examinés et délibérés de façon collégiale, par une chambre ou une autre formation comprenant au moins trois magistrats, dont l'un assure le rôle de contre-rapporteur, chargé notamment de veiller à la qualité des contrôles. Il en va de même pour les projets de rapport public.

Le contenu des projets de rapport public est défini, et leur élaboration est suivie, par le comité du rapport public et des programmes, constitué du Premier président, du procureur général et des présidents de chambre de la Cour, dont l'un exerce la fonction de rapporteur général.

Enfin, les projets de rapport public sont soumis, pour adoption, à la chambre du conseil où siègent, sous la présidence du Premier président et en présence du procureur général, les présidents de chambre de la Cour, les conseillers maîtres et les conseillers maîtres en service extraordinaire.

Ne prennent pas part aux délibérations des formations collégiales, quelles qu'elles soient, les magistrats tenus de s'abstenir en raison des fonctions qu'ils exercent ou ont exercées, ou pour tout autre motif déontologique.

Sous réserve du respect des secrets protégés par la loi, la Cour peut rendre publiques toutes les observations définitives qui concluent ses travaux. Leur publication ne préjuge pas des autres suites, non publiées, qu'elle est susceptible de leur réserver, notamment des saisines de la Cour de discipline budgétaire et financière ou des autorités judiciaires.

*

Les rapports publics de la Cour des comptes sont accessibles en ligne sur le site internet de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes : www.ccomptes.fr. Ils sont diffusés par **La documentation Française**.

Délibéré

La Cour des comptes, délibérant en chambre du conseil, réunie en formation plénière, a adopté le présent *Rapport public annuel 2014*.

Le rapport a été arrêté au vu du projet communiqué au préalable aux administrations, collectivités et organismes concernés et des réponses qu'ils ont adressées en retour à la Cour.

Les réponses sont publiées à la suite du rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ont participé au délibéré : M. Didier Migaud, Premier président, MM. Bertrand, Durrleman, Levy, Lefas, Briet, Mme Ratte, M. Vachia, présidents de chambre, M. Duchadeuil, conseiller maître, suppléant Mme Froment-Meurice, MM. Babusiaux, Descheemaeker, Hespel, Bayle, présidents de chambre maintenus en activité, MM. Rémond, Gillette, Ganser, Camoin, Mme Lévy-Rosenwald, MM. Pannier, Paul, Mme Pappalardo, MM. Cazala, Alventosa, Lafaure, Frangialli, Andréani, Mmes Morell, Fradin, MM. Perrot, Gautier (Louis), Braunstein, Mme Saliou (Françoise), M. Phéline, Mme Ulmann, MM. Barbé, Bertucci, Gautier (Jean), Tournier, Mme Seyvet, M. Vivet, Mme Moati, MM. Diricq, Charpy, Sabbe, Petel, Maistre, Martin, Ténier, Lair, Hayez, Mme Trupin, MM. Frentz, Ravier, Selles, de Gaulle, Guibert, Mme Saliou (Monique), MM. Uguen, Prat, Salsmann, Guédon, Zerah, Le Méné, Urgin, Baccou, Violla, Castex, Sépulchre, Antoine, Mousson, Guéroult, Mme Vergnet, MM. Feller, Chouvet, Mme Démier, MM. Clément, Boudy, Le Mer, Mme de Kersauson, MM. Migus, Laboureux, Mme Esparre, MM. Léna, Glimet, Gallot, de Nicolay, Mmes Latare, Dardayrol, MM. de La Guéronnière, Brunner, Mme Pittet, MM. Potton, Valleraud, Senhaji, d'Aubert, Colcombet, Écalle, Mme Périn, MM. Ortiz, Rolland, Bouvard, Mme Soussia, MM. Basset, Fulachier, Mme Coudurier, conseillers maîtres, MM. Schott, Klinger, Gros, Carpentier, Blairon, Leclercq, Marland, Schmitt, Jouanneau, Sarrazin, conseillers maîtres en service extraordinaire.

Ont été entendus :

- en son rapport, M. Bertrand, rapporteur général, assisté - selon les textes examinés - de MM. Rémond, Ganser, Camoin, Mme Lévy-Rosenwald, M. Cazala, Mme Saliou (Françoise), Ulmann, MM. Barbé, Tournier, Mmes Seyvet, Moati, MM. Diricq, Charpy, Selles, Guibert, Uguen, Salsmann, Guédon,

Antoine, Mousson, Chouvet, Mme Démier, MM. Clément, Le Mer, Mmes de Kersauson, Esparre, MM. Brunner, Vallernaud, Jamet, Écalle, Mme Soussia, conseillers maîtres, MM. Schott, Leclercq, Marland, conseillers maîtres en service extraordinaire, MM. Brana, Chailland, Levionnois, de Puylaroque, Roux, Montarnal, Boullanger, Mme Bigas-Reboul, MM. Tricaud, Benaabou, conseillers référendaires, M. Gaillard, auditeur, Mme Motuel-Fabre, M. Schwartz, présidents de section, M. Roch, Mme Vinesse, premiers conseillers, Mme Le Gall, conseillère, Mmes Butel, Lautman, Le Bourgeois, Lignières-Counathe, Marquant, Nguyen Duy, Puig, M. Bertran, rapporteurs extérieurs ;

- en ses conclusions, M. Johanet, Procureur général, accompagné de Mme Cordier, première avocate générale.

Les membres de la chambre du conseil dont les noms suivent n'ont pas pris part aux délibérations sur les textes suivants :

Tome I - Les observations :

Volume I-1 – Les finances publiques – Les politiques publiques

- M. Babusiaux, président de chambre maintenu en activité, M. de la Guéronnière, conseiller maître, M. Klingler, conseiller maître en service extraordinaire, sur *La sécurité sanitaire de l'alimentation : l'insuffisance des contrôles du ministère de l'agriculture* ;
- M. Marland, conseiller maître en service extraordinaire, sur *La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises* ;
- MM. Perrot, Frentz, conseillers maîtres, M. Sarrazin, conseiller maître en service extraordinaire, sur *Des internats d'excellence à ceux de la réussite : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale* ;
- M. Frentz, conseiller maître, sur *Le service civique : une ambition forte, une montée en charge à maîtriser* ;
- M. Schott, conseiller maître en service extraordinaire, sur *La transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales : une politique à refonder* ;

Volume I-2 – La gestion publique

- M. Vialla, conseiller maître, sur *Les missions fiscales de la Douane : un rôle et une organisation à repenser* ;
- M. Sarrazin, conseiller maître en service extraordinaire, sur *Le centre national de documentation pédagogique et son réseau : un modèle obsolète, une réforme indispensable* ;
- MM. Martin, Frenztz, conseillers maîtres, sur *Les subventions des collectivités territoriales aux associations : les exemples de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône* ;
- M. Duchadeuil, Mme Fradin, M. Maistre, Mme Vergnet, conseillers maîtres, sur *La CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales) : une gestion désordonnée, un service aux assurés déplorable* ;
- Mme Démier, M. Boudy, conseillers maîtres, sur *La Cinémathèque française : une renaissance et de nouveaux enjeux* ;
- M. Castex, conseiller maître, M. Klinger, conseiller maître en service extraordinaire, sur *Les partenariats public-privé du plan Hôpital 2007 : une procédure mal maîtrisée* ;

Tome II - Les suites :

Partie I – La Cour constate des progrès

- M. Sarrazin, conseiller maître en service extraordinaire, sur *Le régime additionnel de retraite des enseignants des établissements privés sous contrat : un redressement énergique à consolider* ;

Partie II – La Cour insiste

- Mme Pappalardo, conseillère maître, sur *La gestion des déchets ménagers : des progrès inégaux au regard des enjeux environnementaux* ;
- M. Jouanneau, conseiller maître en service extraordinaire, sur *L'organisation de l'adoption internationale en France : une réforme à poursuivre* ;
- M. Lefas, président de chambre, sur *Le Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) : des missions insuffisamment assurées* ;
- M. Charpy, conseiller maître, sur *Pôle emploi : des progrès à amplifier dans la lutte contre la fraude aux allocations chômage* ;
- Mme Moati, conseillère maître, sur *La Direction de l'information légale et administrative (DILA) : un avenir incertain* ;

Partie III – La Cour alerte

- M. Duchadeuil, Mme Fradin, M. Maistre, Mme Vergnet, conseillers maîtres, sur *SOVAFIM : un réexamen indispensable* ;
- MM. Petel, Maistre, conseillers maîtres, Carpentier, Sarrazin, conseillers maîtres en service extraordinaire, sur *la chancellerie des universités de Paris : un établissement public à supprimer*.

M. Filippini, secrétaire général, assurait le secrétariat de la chambre du conseil.

Fait à la Cour, le 28 janvier 2014.

Les trente-deux projets d'insertion rassemblés dans le présent rapport ont été préparés par les formations suivantes :

- *les sept chambres de la Cour des comptes*, présidées par Mme Froment-Meurice, MM. Durrleman, Levy, Lefas et Briet, Mme Ratte et M. Vachia, présidents de chambre ;
- *une formation interchambres de la Cour* présidée par M. Briet, président de chambre ;
- *les trois chambres régionales des comptes de :*
 - *Provence-Alpes-Côte d'Azur*, présidée par M. Vallernaud, président de chambre régionale ;
 - *Auvergne, Rhône Alpes*, présidée par Mme de Kersauson, présidente de chambre régionale ;
 - *Languedoc-Roussillon*, présidée par M. Brunner, président de chambre régionale ;
- *trois formations interjuridictions communes à la Cour et aux chambres régionales des comptes*, présidées par M. Durrleman, président de chambre et Mme Lévy-Rosenwald, conseillère maître et M. Brunner, président de chambre régionale ;
- *un comité de pilotage réunissant les chambres régionales des comptes de La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la chambre territoriale des comptes de Polynésie française*, présidé par M. Roux, président de chambre régionale.

Ont également contribué aux travaux sur lesquels le rapport est fondé :

- *les chambres régionales des comptes de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique*, présidées par M. Diringer, président de chambre régionale ;
- *la chambre régionale des comptes de La Réunion*, présidée par M. Roux, président de chambre régionale des comptes ;
- *la chambre territoriale des comptes de Polynésie française*, présidée par M. Lachkar, président de chambre territoriale.

Avant d'être soumis à la chambre du conseil, le projet de rapport a été examiné et approuvé par **le comité du rapport public et des programmes**, composé de MM. Migaud, Premier président, Bertrand, rapporteur général du comité, Mme Froment-Meurice, MM. Durrleman, Levy, Lefas, Briet, Mme Ratte et M. Vachia, présidents de chambre, et M. Johanet, procureur général, entendu en ses avis.

Les magistrats¹ et rapporteurs extérieurs² de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes dont les noms suivent ont participé aux travaux³ sur lesquels le présent rapport est fondé :

Tome I : Les observations

Volume I-1

Première partie : Les finances publiques

- en qualité de rapporteur :

M. Ecalte, conseiller maître ;

- en qualité de contre-rapporteur :

M. Charpy, conseiller maître ;

¹Les **magistrats de la Cour des comptes** comprennent les *auditeurs*, les *conseillers référendaires*, les *conseillers maîtres* et les *présidents de chambre*. Les *conseillers maîtres en service extraordinaire* rejoignent la Cour pour cinq ans afin d'y exercer les fonctions de conseiller maître.

Les **magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes** comprennent les *conseillers de chambre régionale*, les *premiers conseillers de chambre régionale*, les *présidents de section de chambre régionale* et les *présidents de chambre régionale*.

² Détachés temporairement à la Cour des comptes pour y exercer les fonctions de rapporteur, les **rapporteurs extérieurs** (dénomination fixée par le code des juridictions financières) sont soit des magistrats de l'ordre judiciaire, soit des fonctionnaires des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière, soit des fonctionnaires des assemblées parlementaires, soit des agents de direction ou des agents comptables des organismes de sécurité sociale.

Dans les chambres régionales, les fonctions de rapporteur peuvent aussi être exercées par des fonctionnaires des trois fonctions publiques ou assemblées parlementaires. Ils sont alors détachés dans le corps des magistrats des chambres régionales.

³ La participation aux travaux s'est effectuée en tant que **rapporteur** ou **contre-rapporteur**.

Les rapporteurs ont contribué de deux façons au présent rapport : d'une part, en effectuant les contrôles, les enquêtes et les évaluations sur lesquels la Cour a fondé ses observations et recommandations ; d'autre part, en élaborant les insertions au présent rapport, qui synthétisent les résultats de ces travaux.

Deuxième partie : Les politiques publiques

- en qualité de rapporteurs :

M. Abou, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mme Aldigé, auditrice, MM. Barbé, conseiller maître, Benaabou, conseiller référendaire, Mmes Bigas-Reboul, conseillère référendaire, Butel, rapporteure extérieure, M. Camoin, conseiller maître, Mme Costes, rapporteure extérieure, M. Doyelle, rapporteur à temps partiel, Mme Froment-Védrine, conseillère maître, M. Gaillard, auditeur, Mme Le Bourgeois, rapporteure extérieure, Mme Le Gall, première conseillère de chambre régionale des comptes, M. Maron, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mmes Marquant, Nguyen Dhuy, rapporteures extérieures, MM. Ochsenbein, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Onimus, premier conseiller de chambre territoriale des comptes, Mme Puig, rapporteure extérieure, MM. Savy, conseiller référendaire, Scotti, rapporteur extérieur, Sitbon, conseiller référendaire ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Antoine, Camoin, Guédon, conseillers maîtres, Gros, Leclercq, conseillers maîtres en service extraordinaire, M. Mousson, Mme Seyvet, conseillers maîtres.

Volume I-2

La gestion publique

- en qualité de rapporteurs :

MM. Alessandrini, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Barbé, conseiller maître, Boullanger, conseiller référendaire, Camoin, conseiller maître, Chailland, conseiller référendaire, Mme Guillot, présidente de section de chambre régionale des comptes, M. Jamet, conseiller maître, MM. Levionnois, conseiller référendaire, Marland, conseiller maître en service extraordinaire, Montarnal, conseiller référendaire, Mme Motuel-Fabre, présidente de section de chambre régionale des comptes, MM. Roch, rapporteur extérieur, Schwartz, président de section de chambre régionale des comptes, Mme Vinesse, première conseillère de chambre régionale des comptes ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Selles, Chouvet, Lafaure, Mme Seyvet, conseillers maîtres,
M. Marland, conseiller maître en service extraordinaire.

Tome II : Les suites

Première partie : la Cour constate des progrès

- en qualité de rapporteurs :

Mme Lignières-Counathe, rapporteure extérieure, M. de
Puylaroque, conseiller référendaire ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Selles et Ganser, conseillers maîtres.

Deuxième partie : la Cour insiste

- en qualité de rapporteurs :

MM. Bertran, rapporteur extérieur, Brana, conseiller référendaire,
Brunner, président de chambre régionale des comptes, Chauvet, président
de section de chambre régionale des comptes, Mme Girard, rapporteure
extérieure, M. Guibert, conseiller maître, Mmes Lautman, Le Bourgeois,
rapporteuses extérieures, MM. Le Mer, conseiller maître, Salsmann,
conseiller maître, Mme Soussia, conseillère maître, M. Tricaud, conseiller
référendaire, Mme Vaccaro-Planchet, première conseillère de chambre
régionale des comptes ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Antoine Cazala, conseillers maîtres, Cazenave, conseiller
maître en service extraordinaire, Davy de Virville, Mme Démier,
M. Diricq, Mme Esparre, MM. Schott, Uguen, conseillers maîtres.

Troisième partie : la Cour alerte

- en qualité de rapporteurs :

MM. Chouvet, Clément, conseillers maîtres ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

Mmes Moati, Ulmann, conseillères maîtres.

Introduction

Le tome I du rapport public annuel 2014 rassemble une sélection des observations issues des travaux réalisés en 2013 par la Cour, les chambres régionales et territoriales des comptes, ou conjointement par la Cour et celles-ci. Dix-neuf sujets y sont examinés successivement.

Comme pour les deux éditions précédentes du rapport public annuel, ce tome I comporte trois parties : la première consacrée aux finances publiques, la deuxième aux politiques publiques, la troisième à la gestion publique. Les deux premières parties sont regroupées dans le premier volume.

La première partie (volume I-1) présente une analyse actualisée de **la situation d'ensemble des finances publiques** à fin janvier 2014, à la lumière des évolutions intervenues depuis le rapport de la Cour de juin 2013 sur la situation et les perspectives des finances publiques.

Dans la deuxième partie (volume I-1), cinq champs de **politiques publiques** sont successivement évoqués :

- **l'agriculture, dans le premier chapitre**, avec deux sujets :
 - les contrôles de sécurité sanitaire de l'alimentation effectués par le ministère de l'agriculture ;
 - les SAFER ;
- **la défense et l'espace, dans le deuxième chapitre**, avec deux sujets :
 - la coopération franco-britannique en matière de porte-avions ;
 - le transport spatial ;
- **l'éducation et la jeunesse, dans le troisième chapitre**, avec deux sujets :
 - les internats d'excellence ;
 - le service civique ;
- **la santé et la cohésion sociale, dans le quatrième chapitre**, avec trois sujets :
 - la prise en charge des besoins de santé des personnes détenues ;
 - la fiscalité liée au handicap ;

- la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales ;
- **le tourisme, dans le cinquième chapitre**, avec :
 - le tourisme en outre-mer.
- Dans la troisième partie (volume I-2)**, cinq domaines et une modalité de **gestion publique** sont abordés :
- **l'État, dans le premier chapitre**, avec trois sujets :
 - les missions fiscales de la Douane ;
 - le Centre national de la documentation pédagogique (CNDP) et son réseau ;
 - une prise de participation publique dans le secteur de l'armement ;
- **les collectivités territoriales, dans le deuxième chapitre**, avec deux sujets :
 - les subventions allouées aux associations par la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône ;
 - la transformation d'une régie départementale de transports interurbains, avec le cas de la société d'économie mixte des Voies ferrées du Dauphiné ;
- **les organismes de protection sociale, dans le troisième chapitre**, avec :
 - la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales (CIPAV) ;
- **les organismes privés subventionnés, dans le quatrième chapitre** avec :
 - la Cinémathèque française ;
- **les partenariats public-privé, dans le cinquième chapitre**, avec :
 - les partenariats public-privé du plan Hôpital 2007.